

dressé en 1586 : « un reliquaire d'argent doré marqué aux armes de M. Jean Croppet dans lequel il y a la mâchoire de Monsieur saint Jean-Baptiste. » Plus tard en 1646, le chapitre fit encore faire *un chef de saint Jean*, ainsi désigné dans l'inventaire de cette époque : « Le chef non parachevé de saint Jean-Baptiste pesant 9 marcs, 4 onces. »

Le 26 novembre 1586, le chapitre ordonna « d'enchâsser la *sainte coupe* qui était dans le Trésor et d'employer pour ce, une tasse d'argent, qui ne servait à rien dans ledit trésor. » (Reg. capit. L. 38, P205.)

Outre les reliques susindiquées et sauvées du pillage de 1562, le Chapitre put encore en recouvrer d'autres; ainsi le comte Bertrand de la Tour dit de Saint-Vial et le comte Marc de Passac remirent au Chapitre, le 22 avril 1564 « la Sainte-Croix où fut mis à mort et crucifié Nôtre-Sauveur, enchâssée en or, avec douze pierres précieuses et quatre perles qu'ils avaient sauvée et emportée le jour de la surprise de la Ville. » Cette croix était donnée à baiser au peuple les jours de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Pierre.

Il est de mon devoir d'ajouter aussi ici que les calvinistes ne s'emparèrent pas non plus, comme certains écrivains lyonnais Font avancé, de la totalité du Trésor du riche monastère de Saint-Just. Divers actes que je viens de trouver dans les archives de ce monastère établissent ce fait d'une manière incontestable. Qu'on me permette d'en dire ici quelques mots.

Les bandes du baron des Adrets se ruèrent d'abord, comme je l'ai exposé plus haut, sur le cloître de la cathédrale dans le double but de s'y emparer de la personne du gouverneur de Lyon qui s'y était réfugié et du trésor de la Primatiale, lequel passait pour le plus riche de Lyon. Ce ne fut qu'après cette expédition qu'elles se rendirent à Saint-Just. Les chanoines, moins vigilants qu'ils ne l'avaient été dans d'autres circonstances, avaient négligé d'appe-

¹ Il est à présumer que les objets du Trésor enlevés par les calvinistes ne seront rentrés que successivement, car il en figure bien peu sur les inventaires de 1581, 1586 et 1595; mais on les retrouve, la plupart, sur l'inventaire de 1598. La France était pacifiée alors, le Chapitre n'ayant plus à redouter alors les excès des Calvinistes aura osé réintégrer dans le Trésor toutes ses richesses qu'il tenait cachées jusqu'alors et les aura portées toutes pour la première fois, depuis 1562 sur l'inventaire de 1598.